



Assemblée générale

Distr. générale
6 mars 2001

Cinquante-cinquième session

Point 173 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/55/L.71 et Add.1)]

55/215. Vers des partenariats mondiaux

L'Assemblée générale,

Réaffirmant le rôle central que jouent les organes et organismes des Nations Unies, en particulier elle-même, dans la promotion de partenariats à l'ère de la mondialisation,

Soulignant le caractère intergouvernemental des organismes des Nations Unies,

Rappelant les priorités et objectifs formulés dans la Déclaration du Millénaire¹, en particulier en ce qui concerne la mise en place de partenariats vigoureux aux fins du développement et de l'élimination de la pauvreté,

Soulignant que l'action menée pour relever les défis de la mondialisation gagnerait à ce que soit renforcée la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires concernés, en particulier le secteur privé, en vue de faire en sorte que la mondialisation devienne une force bienfaitrice pour tous,

Tenant compte des idées exposées par le Secrétaire général dans son rapport du 27 mars 2000 intitulé «Nous, les peuples: le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle»² en ce qui concerne le renforcement de la coopération avec le secteur privé,

1. *Souligne* qu'il faut que les États Membres examinent plus avant la question des partenariats et étudient, dans le cadre de consultations intergouvernementales appropriées, comment renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires concernés, notamment ceux des pays en développement, pour leur donner davantage de possibilités de contribuer à la réalisation des objectifs et programmes de l'Organisation;

2. *Prie* à cet égard le Secrétaire général de solliciter les vues de tous les États Membres sur les moyens de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires concernés, en particulier le secteur privé;

¹ Voir résolution 55/2.

² A/54/2000.

3. *Invite* le Secrétaire général à solliciter également les vues des partenaires concernés, dont le secteur privé, sur les moyens de renforcer leur coopération avec l'Organisation des Nations Unies;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, afin qu'elle l'examine à sa cinquante-sixième session, un rapport complet sur la question rassemblant les vues des États Membres et celles d'autres partenaires concernés ainsi que ses recommandations à cet égard;

5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-sixième session la question intitulée «Vers des partenariats mondiaux».

*88^e séance plénière
21 décembre 2000*